REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0602

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 8° - Collonges au Mont d'Or

objet : Politique agricole - Attribution de subventions à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) et à l'association Charézieux nature - Avenant à la convention avec la ferme de la Croix-Rousse

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021

Délibération n° 2021-0602

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Lyon 4° - Lyon 8° - Collonges au Mont d'Or
objet :	**Politique agricole - Attribution de subventions à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) et à l'association Charézieux nature - Avenant à la convention avec la ferme de la Croix-Rousse**
service :	Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a défini les contours de sa politique agricole par délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, dont l'un des objectifs est de développer les circuits courts et de proximité, c'est-à-dire de développer des projets rapprochant les producteurs des consommateurs. Ce rapprochement entre consommateurs et producteurs peut s'entendre de plusieurs façons, notamment, en travaillant sur le circuit de commercialisation qui permet aux consommateurs d'acheter directement auprès du producteur, en travaillant à la diffusion de la connaissance des produits frais ou encore en facilitant l'accès aux espaces agricoles et naturels par les consommateurs.

Il est proposé au Conseil de soutenir une expérimentation visant à développer l'agriculture urbaine et de prolonger, par un avenant, la convention avec la ferme de la Croix-Rousse.

I - Expérimentation Ferme du 8ème Cèdre par l'ENSAL

La chaire d'enseignement et de recherche en architecture "Habitat du futur" a été fondée par les Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint-Étienne, dont la majorité des activités se déroulent aux Grands ateliers de l'Isle d'Abeau. Elle porte des projets de recherche et, notamment, sur l'agriculture urbaine. Un projet de thèse en particulier porte sur les nouvelles relations avec l'espace construit et les êtres vivants que peut proposer l'agriculture urbaine et qui transforment les perceptions des mobilités, les usages quotidiens ainsi que les relations aux ressources naturelles.

Cette thèse comprend 3 étapes : un état de l'art des ambiances historiques entre l'habitat et les activités agricoles en ville, une étude des projets contemporains associant logements et cultures agricoles ainsi que le montage à échelle 1 de 3 expérimentations de fermes urbaines de proximité en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une de ces expérimentations consiste à concevoir, pré-construire et installer un prototype innovant de serre agricole urbaine hors-sol dans le projet du 8ème Cèdre à Lyon. L'enjeu urbain, architectural et agricole est de développer des surfaces supplémentaires pour la culture maraîchère. Ainsi, les linéaires de places de stationnement ont été identifiés comme un potentiel important pour multiplier les surfaces agricoles. Ces linéaires se retrouvent dans toutes les villes, dans tous les quartiers, dans toutes les typologies urbaines. Ce sont des surfaces urbaines monofonctionnelles, imperméables, inertes, peu esthétiques et qui participent fortement au phénomène d'îlot de chaleur et donc au réchauffement de la température en ville. L'implantation d'une serre agricole au-dessus de ces places de stationnement, permet de multiplier les usages dont ceux liés à l'agriculture. Composée de modules préfabriqués, la serre est facilement transportable, montable et démontable.

L'ENSAL sollicite le soutien de la Métropole pour la mise en œuvre de cette expérimentation, à hauteur de 20 000 €, sur un coût estimé de 60 000 € HT.

Afin de soutenir les réflexions sur les modèles économiques et les formes diverses d'agriculture urbaine, il est proposé de participer à cette expérimentation qui se déroule sur le territoire métropolitain en passant une convention de projet avec l'ENSAL.

Nature des dépenses	Montant HT (en €)	Recettes	Montant (en €)
construction du module	60 000	Métropole	20 000
		Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL)	5 000
		Lyon Métropole habitat (LMH)	5 000
		autofinancement	30 000
Total	**60 000**	**Total**	**60 000**

II - Projet Semences d'or porté par l'association Charézieux Nature

Créée en 2018, l'association Charézieux Nature, située à Collonges au Mont d'Or, a repris le projet Semences d'or en succédant à l'association Terre d'or que la Métropole avait soutenu en 2015 et 2016.

Le projet Semences d'or a pour objectif de contribuer à la sauvegarde des espèces et des variétés locales en participant à la régénération des semences conservées par le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), en les adaptant au changement climatique, en les cultivant dans des conditions limitatives en apport d'eau et de fertilisants, en sélectionnant des variétés ayant une plus-value gustative dans le cadre d'un partenariat avec les chefs Christian Têtedoie et Alain Alexanian et en permettant une remise sur le marché de ces fruits et légumes, grâce à une augmentation importante des stocks de semences en vue d'une utilisation professionnelle. Les semences obtenues seront redistribuées aux membres professionnels de l'association, au jardin collectif de Collonges au Mont d'Or et aux membres de l'association. Une partie est rendue au CRBA pour leur conservation.

Les semences sont multipliées sur 2 sites : au jardin de Charézieux et au Champ des saveurs. Pour chaque variété, il est nécessaire d'avoir un travail pendant 3 années : la 1ère année, au jardin de Charézieux, il s'agit de régénérer les semences et de faire une 1ère sélection des variétés selon des critères gustatifs et de culture. La 2ème année, la culture des variétés sélectionnées se fait au Champ des saveurs avec création d'un stock de semences de l'année 1 et de l'année 2. La 3ème année, la culture se poursuit au Champ des saveurs et permet l'obtention d'un nombre de semences permettant la culture maraîchère. Durant les 3 ans, de nombreuses observations sont réalisées pour faire la caractérisation des plantes et des semences. Un partenariat avec le CRBA et l'Institut technique de l'agriculture biologique avait été mis en place pour ce suivi en 2018.

La Métropole est sollicitée pour apporter un soutien sur la 7ème année de ce projet dont l'objectif est d'arriver à une stabilité du nombre d'espèces du CRBA prises en charge par le programme Semences d'or, de sauver des variétés en phase critique de conservation et de vérifier certaines souches sur des variétés où il y a présomption de croisement.

Vingt-huit variétés de fruits (melons) et légumes (haricots, navets, fèves, pois, aubergines, concombres, piments, tomates) et une vingtaine d'arbres fruitiers seront concernés par cette action, au jardin de Charézieux (354 h de travail pour 120 m² de cultures de légumes et 500 m² de verger) et au champ des saveurs (331 h de travail pour 100 m² de cultures et 3 558 m² de verger).

Le coût total de ce projet est de 20 843 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 16 843 €, soit 80 % du coût total de l'opération.

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
actions au jardin de Charézieux	10 770	autofinancement	4 000
actions au champ des saveurs	9 930	Métropole	16 843
coût d'utilisation	143		
Total	**20 843**	**Total**	**20 843**

Pour mémoire, la participation de la Métropole en 2020 s'élevait à 22 947 €, pour un coût total du projet de 28 947 €. Elle a permis, notamment, d'augmenter la prise en charge des variétés à sauver du CRBA et d'installer une serre, nécessaire pour les semis avant plantation en terre.

III - Prolongation de la convention d'attribution de subvention à la ferme de la Croix-Rousse

La Métropole a attribué à la ferme de la Croix-Rousse, une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 €, pour la création d'une ferme d'animation pédagogique sur le plateau de la Croix-Rousse, par délibération du Conseil n° 2019-3627 du 8 juillet 2019.

L'article 7.2 de la convention prévoit la caducité de celle-ci si le bénéficiaire n'adresse pas l'ensemble des justificatifs permettant le mandatement du solde d'un montant de 25 000 € de l'opération, avant le 30 juin 2021.

L'association a pris du retard dans la réalisation des travaux, en partie à cause des démarches administratives pour obtenir une convention d'occupation avec la Ville de Lyon. Une convention de 6 ans entre la Ville et l'association a pu être signée en mars 2021, ce qui va permettre à l'association de poursuivre son projet de ferme pédagogique et de faire les travaux nécessaires.

Ainsi, la ferme de la Croix-Rousse sollicite un avenant de prorogation du délai de caducité de la convention, pour le porter au 31 décembre 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € à l'ENSAL, pour la réalisation d'une expérimentation en agriculture urbaine sur Lyon, 8ème Cèdre,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 843 € à l'association Charézieux Nature, pour la mise en œuvre du programme Semences d'or,

c) - l'avenant à la convention avec la ferme de la Croix-Rousse pour la création d'une ferme d'animation pédagogique sur le plateau de la Croix-Rousse qui prolonge le délai de caducité de la subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 18 mars 2019, pour un montant de 3 200 000 € en investissement en dépenses à la charge du budget principal - opération n° 0P27O7174.

4° - Le montant à payer, soit 20 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 204 - opération n° 0P27O7174.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 16 843 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.